



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 07 Janvier 2021

Présents/tes : Maryse ANNET, Agnès BORDAT CATOIRE, Fabienne CHAVANNE, Jean-Luc TISSIER , Yves BLOT, Jean-Claude DELORME, Christophe PARAT , Bernard METRAT, Alain TRICHARD .

Pouvoir : Jean-guy LEBEAU donne son pouvoir à Bernard METRAT

Absente excusée: Marine BIAUSQUE

Secrétaire de séance : Fabienne CHAVANNE

Approbation du précédent compte rendu : Approuvé à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour

1. Délibérations

- **Travaux de chauffage** salle des fêtes et mairie : des modifications aux devis précédemment approuvés ont été apportées nécessitant une nouvelle délibération.

Devis A2GY pour les montants de 10511 €

Accepté à l'unanimité

- **Travaux d'enfouissement** des réseaux téléphoniques Rue du Pressoir par le SYDEL

Montant : 18491€ dont 50% subventionnés par France Telecom

- **Travaux d'enfouissement** des lignes électriques et éclairage public, changement des candélabres

Montant : 15718 € dont 11000€ pris en charge par le SYDEL, reste à charge pour la commune 4468 € correspondants à la plus-value pour poser les mêmes candélabres que la rue du lavoir.

Accepté à l'unanimité

- **SIVOS**

Le SIVOS est financé par les 6 communes constituantes.

Le mode de financement actuel inscrit dans les statuts est de 70% de la quote-part par commune calculée au prorata des enfants scolarisés + 30% de la quote-part par commune calculés au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil syndical du SIVOS, répondant en cela à une demande de certaines municipalités jugeant ce mode de financement inéquitable souhaite modifier ces statuts en 2021 comme suit

Quote-part par commune calculée pour 50 % au prorata du nombre d'enfants scolarisés et pour 50% calculés au prorata du nombre d'habitants.

Accepté à l'unanimité.

Le SIVOS informe envisager pour 2022 le mode de calcul de financement suivant : 30% de la quote-part par commune calculée au prorata des enfants scolarisés + 70% de la quote-part par commune calculés au prorata du nombre d'habitants.

2. Propositions d'inscription au budget 2021 des investissements suivants :

Modification chauffage salle des fêtes, mairie, école

Travaux de la traversée du bourg

Tranche 2 de l'assainissement

Aménagement paysager : installation bancs, tables, pergolas

Proposition d'acquisition de la maison Demoron

Participation aux frais d'études du projet « photovoltaïque »

Etude de l'aménagement de l'épicerie

Travaux et aménagement paysagé des cimetières

Installation « placette compostage »

Portiques à vélos

Etude aménagement place de l'église

3.RIFSEET

Régime indemnitaire des employés communaux (équivalent à un 13ème mois)

Denis Monterrat : 692,00 €

Michaël Dupuis : 1574,00 €

4. Matériel Communal

Le Conseil souhaite que certaines prestations puissent être utilisés par les habitants et en à fixer le mode opératoire.

A compter du 1^{er} février 2021

Sont concernés utilisation - camionnette, remorques, tracteur –
Prestations réalisées

- 1 - Aucun matériel ne peut être utilisé sans un membre du conseil ou l'employé municipal
- 2 - Seul un habitant de la commune peut faire la demande d'utilisation
- 3 - L'accord est exclusivement donné par le bureau municipal
- 4 - La faisabilité, la disponibilité sont validées par le bureau municipal
- 5 - La circulation est restreinte au périmètre de la commune
- 6 - La participation aux frais est définie comme suit : facturation de 17€ x heures pour mise à disposition de l'employé communal

Il est proposé aux habitants ne pouvant se déplacer :

Objets encombrants : une programmation de ramassage aura lieu chaque trimestre pour mise à la déchetterie. Il conviendra de s'inscrire en mairie.

5. Bulletin municipal et vœux de la municipalité

La situation sanitaire ne permet pas à la municipalité d'organiser les traditionnels vœux. Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir réunir la population pour ce moment de partage.

Le Bulletin municipal sera diffusé comme chaque année.

6. Questions Diverses

Suite à plusieurs interrogations d'habitants, le Maire a souhaité rencontrer le Président de la Société de Chasse. D'un commun accord, il a été convenu, que les jours de battue ainsi que la zone de chasse seraient indiqués sur l'application « Panneau Pocket ».

Information communiquée par la directrice de la Villa Ste Agnès à la mairie

Plusieurs résidents et membres du personnel sont touchés par la Covid19, aucun décès n'est à déplorer.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion Mardi 02 Février à 20h30

